

Compte rendu de réunion ordinaire du Conseil Municipal

Séance du 28 décembre 2021

(Convocation du 21 décembre 2021)

| En exercice | Présents | Votants |
|-------------|----------|---------|
| 11 | 8 | 10 |

Le 28 décembre deux mille vingt-et-un, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Ghislain HOMO, Maire.

Présents : Ghislain HOMO, Maire, Françoise DUVRAC, Djeilali BERRAYAH, adjoints, Elise BUISSON, Fabien LEFEBVRE, Grégoire BATAILLE, Philippe VANHUMBEECK, Jacky CRESTEY-HONORÉ

☞ Philippe DELAMARE donne pouvoir à Ghislain HOMO

☞ Marion ROBERT donne pouvoir à ÉLISE BUISSON

Absente : Marie-France VERGONJANNE

M. Philippe VANHUMBEECK a été nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 24 novembre est validé à l'unanimité des présents et représentés.

SUITE PLU

Monsieur Le Maire fait un point sur le compte-rendu de la réunion publique qui a eu lieu le 03 décembre 2021. Il informe le Conseil Municipal que la prochaine étape sera la convocation des PPA (personnes publiques associées) pour une réunion fin janvier afin de faire la présentation du PLU.

Ensuite il faudra présenter un dossier à la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, avant de lancer l'enquête publique.

MODIFICATION ET APPROBATION DU NOUVEAU PADD

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le PADD (plan d'aménagement et de développement durable) a évolué et doit être revoté.

- La modification concerne la zone AU qui est supprimée et remplacée en zone U2.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote :

pour à l'unanimité des présents et représentés

La proposition du nouveau PADD.

SUITE CHANTIER DES GRANDS RIANTS

Une réunion de chantier a eu lieu la semaine dernière. Un litige sur la facturation était au cœur des discussions. Des mesures ont été faites par l'entreprise en présence de M. Ghislain HOMO, M. Djeilali BERRAYAH, M. Jacky CRESTEY-HONORÉ et de Mrs. NEVE Nicolas et M. Max RONGRAIS de la Communauté de Communes de Conches en Ouche. M. Jacky CRESTEY-HONORÉ explique qu'il y a eu une erreur dans le devis concernant la quantité nécessaire d'enrobé. La facturation sera modifiée dans ce sens.

Entrée des habitations

M. Le Maire a demandé à l'entreprise GUERIN d'effectuer un devis concernant la pose d'enrobé sur la partie communale devant chaque entrée et propose une prise en charge de ces travaux par la commune. Les propriétaires seront informés et pourront s'ils le désirent faire bitumer à leurs frais la surface restante qui est leur propriété. Nous sommes en attente du devis avant décision.

SIEGE

M. Le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention.

Cette participation s'élève à :

| | |
|-----------------------------|-------------|
| - Section d'investissement | 19 800.00 € |
| - Section de fonctionnement | 12 500.00 € |

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité des présents et représentés, M. Le Maire ou l'un de ses adjoints à signer la convention de participation financière et à inscrire ces sommes au budget de l'exercice 2022, au compte 2041582 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 615232 pour les dépenses de fonctionnement (F1).

POINT FIBRE

Monsieur Le Maire n'a pas de nouvelles mais ira chercher l'information en début d'année.

DATE DE LA GALETTE

M. Le Maire décide, à regret et au vu des circonstances sanitaires de ne pas organiser cette année encore de galette des rois. Cette décision est approuvée par l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

NUMERICABLE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'en avril 2022 la suite du projet enfouissement va faire disparaître les poteaux électriques et téléphoniques. Il soumet donc au vote la suppression définitive de la connexion au réseau câblé Numericable. Le Conseil Municipal vote :

pour à l'unanimité des présents et des représentés

Un flash info sera distribué dans les boîtes aux lettres des habitants concernés, les informant de la nécessité de procéder à la résiliation de leur contrat Numéricable.

DIVERS

● ONF : La mairie a reçu un mail de l'ONF informant M. Le Maire qu'il n'y aura pas de programme d'actions concernant la forêt communale pour l'exercice 2022. En effet, aucune opération n'est prévue à l'aménagement forestier pour l'année prochaine et la situation de la forêt ne leur paraît pas nécessiter la mise en œuvre de travaux particuliers.

● Logo : Au précédent conseil municipal, il a été validé d'avoir une réflexion concernant le logo de la commune via une société de communication, or M. Bertrand MAZÉ, habitant de la commune, se propose d'imaginer un logo pour la commune de Gaudreville. Il soumettra des propositions dans un cadre qui sera définie par l'équipe municipale.

● M. Grégoire BATAILLE demande si l'AGAPE a toujours le projet d'installer un panneau d'informations sur le classement de la vallée dans le jardin d'Etienne. Françoise DUVRAC l'informe qu'elle s'en occupe dès que possible.

Il informe le Conseil Municipal que des nids de poules se sont formés sur les routes de Gaudreville et notamment Rue de la Vigne. M. Le Maire fera une demande auprès des services de la Communauté de Communes afin d'y remédier.

● M. Djeilali BERRAYAH rappelle que le panneau volé par une entreprise n'est toujours pas remis en place. M. Le Maire indique qu'il téléphonera à cette personne pour connaître l'avancée du dossier.

● M. Jacky CRESTEY-HONORÉ demande, vue le COVID, s'il est prévu des capteurs de CO2 et une ventilation dans les écoles d'Aulnay et de Glisolles. La question sera posée à Mme Danielle JEANNE, Présidente du SIVOS.

● Mme Élise BUISSON demande à ce que l'on puisse installer une boîte à livres sur la commune. M. Le Maire rappelle qu'il y a une bibliothèque mais qu'elle n'est pas utilisée, il invite Mme Élise BUISSON à faire des propositions lors d'un prochain conseil.

● M. Fabien LEFEBVRE signale qu'une haie Rue de la Vigne est trop encombrante. Ce propriétaire l'a bien coupée mais elle dépasse encore trop sur la route

● Suite à la demande de M. Jacky CRESTEY-HONORÉ d'un colis de fin d'année pour une habitante des Boscherons ne pouvant se déplacer au repas des Sages, il a été décidé de distribuer ce type de colis aux personnes n'ayant pu assister au repas pour des raisons de santé. Mme Françoise DUVRAC prendra en charge l'achat des colis.

● Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la somme de 170.00 € a été récoltée lors de la vente des calendriers pour le TELETHON. Ceux-ci seront en vente pendant tout le mois de janvier.

La séance est close à 20h30.

Ghislain HOMO,
Maire de Gaudreville la Rivière



